



Regroupement familial pour algérien résident en france

Par **youcefart**, le **27/01/2011** à **22:57**

Bonjour,
je suis un resotisent algerien son papier .qui vie sur grenoble de puit 2 ans
. je me suis marier l'année passée avec une algerienne de nationalier francaise .quand je suis aler pour faire une premier demande de titre de sejour pour regropment familliale .la prefecture a exsiger que je leur montre mon visa detré . mais vu que moi je suis entré en france en 2002 avce un visa valable mais le probleme sais que jais perdu mon premier passport qui porté le visa et je nais aucune preuve de mon entré . alors il ont exiger soit que je leur montre se visa soit je rentre en algerie et faire un visa pour regropment familliale . et moi jaimerais bien trouver une solution pour optenire ma carte de séjour sans repartire en algerie . que doit je faire ?

Par **mimi493**, le **28/01/2011** à **00:19**

Vous ne pouvez obtenir votre visa long séjour "conjoint de Français" (indispensable pour avoir la carte de séjour) en Préfecture que si

- vous êtes entré légalement en France
- vous pouvez prouver 6 mois de vie commune.

Si vous ne pouvez pas prouver l'entrée régulière en France, vous n'aurez pas le choix. Vous devez retourner dans votre pays et demander le visa long séjour au Consulat de France

Par **youcefart**, le **30/01/2011** à **00:55**

bj et que fait il faire comme démarche avante de partitre pour que mon docier soin bien suive avante de partitre'? et aussi je vouler savaoir quelle sans les déler d atent pour avoir un visa de regropment famillial . je suis vraiment perdi et je resoit le negatife de la préfecture il ne vons pa me cassé la tete ,et esque je peu déposemon dossier dans une autre prefecture ,? ave tous me respect[s] [/s]